



La Poste – BGPN
Février 2024

A Madame la Directrice de la Branche Grand Public et Numérique,

Madame,

Au terme de plus d'un an de négociations, une seule organisation syndicale a apposé sa signature sur l'accord « *Une organisation en bureau de poste adaptée aux attentes des postiers et des clients* ».

De fait, celui-ci n'a pu s'appliquer. La Poste nous a alors informés en fin d'année que faute d'accord, elle mettrait en place des mesures unilatérales début 2024.

Ces mesures unilatérales, sans aucun accord négocié avec les organisations syndicales, ni présentation à ces dernières pour expliquer des passages qui prêtent à confusion et à interprétation sont parues le 31 janvier 2024, avec une date de mise en application rétroactive au 1er Janvier 2024.

Si vous avez décalé la date au 1^{er} avril 2024, le contenu de certains paragraphes reste inacceptable.

A la lecture de ces notes, nous pouvons constater que les métiers de Chargés de Clientèle, et Chargés de Clientèle Remplaçants sont directement remis en cause les rendant encore moins attractifs qu'actuellement. Nous ne pouvons accepter cet état de fait.

Pour nos organisations syndicales, une seule solution s'impose : Le retrait de ces notes et l'ouverture de réelles négociations de mesures permettant de meilleures conditions de travail pour l'ensemble des postier.es travaillant en Bureau de Poste, vitrine de la BGPN.

Epuisement, démotivation, incertitude sur l'avenir de La Poste...tels sont les constats faits par l'ensemble des organisations syndicales signataires de ce courrier lors des visites en Bureau.

La publication de cette Décision Unilatérale de l'Entreprise ne fait que rajouter au climat anxiogène existant, encore accentué par la mise en place de POP IA et des objectifs FTU.

Nous vous demandons d'appliquer aux postier.es la symétrie des attentions prônée par la BGPN.

Dans l'attente de votre réponse.